

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

MAIRIE DE  
**VALFLEURY**

1, Place de la Mairie  
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VALFLEURY**

**SEANCE DU 30 JUIN 2021**

Le trente juin deux mille vingt-et-un, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 23/6/2021, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire. Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Gilbert BONJOUR

Excusés : Marc BONJOUR, Xavier POULAT

Soit treize membres présents sur quinze en exercice.

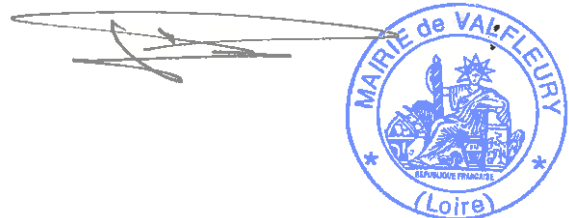
**DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**Virements de crédits**

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2031 : Frais d'études		1 250,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>		<b>1 250,00 €</b>
D 2313 : Immos en cours-constructions	1 250,00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>1 250,00 €</b>	

Certifié conforme  
Valfleury, le 2 juillet 2021

Le Maire  
Denis LAURENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203200-20210630-202140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2021

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

MAIRIE DE  
**VALFLEURY**

1, Place de la Mairie  
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : [mairie-de-valfleury@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-valfleury@wanadoo.fr)

Le trente juin deux mille vingt-et-un, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 23/6//2021, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Gilbert BONJOUR

Excusés : Marc BONJOUR, Xavier POULAT

Soit treize membres présents sur quinze en exercice.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VALFLEURY

SEANCE DU 30 JUIN 2021

## VIDEOSURVEILLANCE

Mr le Maire rappelle qu'il devait demander un devis à une société de vidéoprotection avant que le Conseil s'engage dans cette démarche.

Cette estimation a été demandée à la société Connexit et se décompose comme suit :

- équipements centraux	3 985.80 € HT
- caméras mairie – parking- centre technique	6 057.20 € HT
- caméra commerce	4 219.02 € HT
- caméras salle polyvalente – parking	13 551.34 € HT
- caméra micro crèche	4 998.90 € HT
- caméras intersection routes St Chamond – Gachet	6 795.30 € HT

TOTAL 39 607.56 € HT soit 47 529.07 € TTC.

La Région propose un subventionnement à hauteur de 50 % du prix HT.

Il y a possibilité de temporiser les installations.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, décident :

- De mettre en place une vidéosurveillance
- De demander d'autres devis

Certifié conforme  
Valfleury le 5 juillet 2021

Le Maire  
Denis LAURENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203200-20210630-202135-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 05/07/2021

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

MAIRIE DE  
**VALFLEURY**

1, Place de la Mairie  
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : mairie-de-valfleury@wanadoo.fr

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VALFLEURY

SEANCE DU 30 JUIN 2021

Le trente juin deux mille vingt-et-un , à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 23/6//2021, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire. Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Gilbert BONJOUR

Excusés : Marc BONJOUR, Xavier POULAT

Soit treize membres présents sur quinze en exercice.

## LANCEMENT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Mr le Maire propose au Conseil de mettre en place la « participation citoyenne ». Il s'agit d'un dispositif qui permet de lutter contre les actes de délinquance, les vols et les incivilités. Des référents citoyens sont choisis sur la base du volontariat, pour faire remonter des informations à la gendarmerie. Cette dernière peut également transmettre des signalements à ces personnes.

Une réunion publique a eu lieu le 28/6/2021 avec le Major de la Gendarmerie de St Paul en Jarez, des élus du conseil municipal et des personnes volontaires pour être référentes.

L'objectif est de former un groupe d'une dizaine de personnes, sur la base du volontariat, composé d'élus, d'employés communaux, et d'un représentant par hameau.

Ces personnes ne seront pas là pour faire de la délation, ni pour signaler des choses anodines, ni pour rendre la justice. Les candidatures seront validées par le maire et la gendarmerie.

Avant le lancement de cette opération, une convention doit être signée entre la Préfecture, la gendarmerie et la commune.

Son coût est gratuit (contrairement au dispositif « Voisins vigilants » qui dépend d'une société privée) excepté l'acquisition de panneaux à placer aux entrées de la commune signalant la participation citoyenne.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

- décident de lancer le dispositif de participation citoyenne

Certifié conforme  
Valfleury, le 2 juillet 2021

Le Maire  
Denis LAURENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203200-20210630-202138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2021

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

**MAIRIE DE  
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie  
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : [mairie-de-valfleury@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-valfleury@wanadoo.fr)

Le trente juin deux mille vingt-et-un , à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 23/6//2021, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Gilbert BONJOUR

Excusés : Marc BONJOUR, Xavier POULAT

Soit treize membres présents sur quinze en exercice.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VALFLEURY

SEANCE DU 30 JUIN 2021

**CHOIX DE L ENTREPRISE  
POUR LA MAITRISE D ŒUVRE DE L AMENAGEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE**

Mr le Maire explique qu'une consultation d'entreprises a été lancée concernant la maîtrise d'œuvre de l'aménagement de la salle polyvalente.

4 entreprises ont présenté une offre. Les critères de sélection étaient :

- |   |            |
|---|------------|
| - le prix   | 40 points  |
| - la valeur technique                                       | 40 points  |
| <i>Dont : références adaptées à l'objet du marché</i>       | 20 points  |
| <i>Composition de l'équipe et moyens humains</i>            | 10 points  |
| <i>Méthodologie</i>   | 10 points  |
| - les modalités de collaboration avec la commune et l'ADEME | 20 points. |

Les entreprises ont obtenu les notes suivantes :

- |            |       |
|------------|-------|
| - Cyrécé   | 58.00 |
| - Fertile  | 91.56 |
| - Dutreuil | 96.00 |
| - Gautier  | 77.60 |

La commission communale d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise Dutreuil.

Sur la base de travaux de 500 000 € HT, son offre s'élève à 44 500 € HT, soit un taux de rémunération de 8.9 %.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, décident :

- De retenir l'offre de l'entreprise Dutreuil
- D'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Certifié conforme  
Valfleury le 5 juillet 2021

Le Maire  
Denis LAURENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203200-20210630-202137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2021



DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

MAIRIE DE  
**VALFLEURY**

1, Place de la Mairie  
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : [mairie-de-valfleury@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-valfleury@wanadoo.fr)

Le trente juin deux mille vingt-et-un, à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 23/6//2021, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Gilbert BONJOUR

Excusés : Marc BONJOUR, Xavier POULAT

Soit treize membres présents sur quinze en exercice.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VALFLEURY

SEANCE DU 30 JUIN 2021

### ACHAT D UNE EPAREUSE

Mr Daniel Brosse, adjoint, explique qu'il est nécessaire de changer l'épareuse de la commune. Celle-ci a été réparée plusieurs fois et nécessite encore des réparations onéreuses.

Trois entreprises ont fait une offre :

- avec bras avancé :

- Ets Picard : 23 367.20 € TTC – reprise ancien matériel 4 000 € = 23 367.20 € TTC
- Ets Carra : 32 400 € TTC – reprise ancien matériel 3 000 € = 29 400.00 € TTC
- Ets Aujard : 26 280 € TTC – reprise ancien matériel 4 000 € = 22 280 € TTC

- sans bras avancé :

- Ets Picard 23 208.40 € TTC – reprise ancien matériel 4 000 € = 19 208.40 € TTC
- Ets Aujard 21 720 € TTC – reprise ancien matériel 4 000 € = 17 720 € TTC

L'offre économiquement la plus avantageuse, est celle de l'entreprise Aujard. Il est proposé de choisir le matériel sans bras avancé.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide d'acheter l'épareuse à la société Aujard, sans bras avancé
- Autorise Mr le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Certifié conforme  
Valfleury le 8 juillet 2021

Le Maire  
Denis LAURENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203200-20210630-202139-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2021

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Arrondissement de SAINT-ETIENNE

**MAIRIE DE  
VALFLEURY**

1, Place de la Mairie  
42320 VALFLEURY

Téléphone 04 77 20 77 01

FAX 04 77 20 78 59

E-Mail : [mairie-de-valfleury@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-valfleury@wanadoo.fr)

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE VALFLEURY**

SEANCE DU 30 JUIN 2021

Le trente juin deux mille vingt-et-un , à vingt heures, les membres composant le conseil municipal de Valfleury, régulièrement convoqués le 23/6//2021, se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de Denis LAURENT, Maire. Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.  
Etaient présents : Denis LAURENT, Daniel BROSSE, Sonia VOUZELAUD, Claude BRUYAS, Stéphane DESPINASSE, Elodie LAURENT, Jeannine BAYARD, Thierry VIRISSEL, Yvan DURIEUX, Laurent BLAISE, Hervé JOLY, Amandine GONCALVES, Gilbert BONJOUR  
Excusés : Marc BONJOUR, Xavier POULAT  
Soit treize membres présents sur quinze en exercice.

## CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE A CONCLURE AVEC LA CAF DE LA LOIRE

La CAF a informé les communes du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier de la modification de ses relations contractuelles avec les collectivités locales.

Les Contrats Enfance Jeunesse arrivés à terme sont remplacés à compter du 31 décembre 2019 par des Conventions Territoriales Globales.

L'objectif de cette nouvelle procédure est pour la Caf de mettre en valeur l'action de la branche Famille sur un territoire plus global qu'un CEJ, une plus grande lisibilité de ses actions de soutien auprès des associations et des communes.

Cette convention de partenariat vise à être cohérente avec les politiques locales et entend conduire à une plus grande coordination des actions.

Elle vise à élaborer pour le territoire défini des CTG un projet social de territoire avec les collectivités, d'organiser l'offre de service des CAF de manière structurée et priorisée. Elle vise à favoriser le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

- Cette démarche partenariale se concrétise par la signature d'un accord cadre politique pour une période pluriannuelle de 5 ans entre la Caisse D'allocations Familiales de la Loire et la commune de Valfleury et les collectivités locales telles que La Valla en Gier, L'Horme, Saint Chamond,, Cellieu, Chagnon, Dozieux, Farnay, La Terrasse sur Dorlay, La Grand' Croix, Saint Paul en Jarez, Valfleury, Lorette, Châteauneuf, Dargoire, Pavezin, Rive de Gier, Sainte Croix en Jarez, Saint Joseph, Saint Martin la Plaine, Tartaras, Genilac, Saint Romain en Jarez ,et le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier définis dans un périmètre précis et validé par ces dernières.

L'hypothèse de **trois CDG** a été envisagée répondant à l'idée de bassin de vie. Chaque commune devant délibérer pour valider son choix de périmètre. Cette délibération sera transmise à la CAF qui élaborera une convention.

Afin de permettre au S.I.P.G de continuer à bénéficier des prestations de service de la CAF, il convient que ce dernier soit clairement identifié, sur ses compétences propres, comme une collectivité à part entière dans le périmètre de chaque CTG.

1 CTG : La Valla en Gier, L'Horme, Saint Chamond, le S.I.P.G

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

042-214203200-2021-06306-2021-06306

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2021

1 CTG : Cellieu, Chagnon, Dozieux, Farnay, La Terrasse sur Dorlay, La Grand' Croix, Saint Paul en Jarez, Valfleury, Lorette,

le S.I.P.G

- 1 CTG : Châteauneuf, Dargoire, Pavezin, Rive de Gier, Saint e Croix en Jarez, Saint Joseph, Saint Martin la Plaine, Tartaras, Genilac, Saint Romain en Jarez , le S.I.P.G

La démarche doit s'appuyer sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés par le dispositif. Ce dernier doit permettre de définir des priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La CTG constitue une démarche aboutie de façon à :

- Conforter le positionnement et le champ d'intervention de la CAF,
- Clarifier le champ institutionnel vis-à-vis des partenaires locaux,
- Poser les priorités respectives et celles partagées par chacun des intervenants,
- Définir et mettre en œuvre un projet global résultant de l'analyse du territoire et s'inscrivant en cohérence avec les priorités d'intervention identifiées sur le territoire de la vallée du Gier,
- Respecter les champs d'intervention de chacun,
- Gagner en efficacité et donner du sens en rationalisant les engagements contractuels.

Chaque CTG s'appuiera sur un diagnostic partagé effectué au préalable et facilitera les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions associant l'ensemble des partenaires ou territoire et adapté à chaque commune. Elles se substitueront à l'ensemble des conventions ou autres contrats conclus avec la CAF de la Loire (CEJ, animation sociale....)

Considérant que le S.I.P.G a décidé dans ses lignes directrices d'assurer une cohérence dans les politiques locales à l'échelle du territoire du Gier il est proposé que le S.I.P.G assure la coordination des diagnostics : lancement de la consultation des diagnostics, suivi des diagnostics, participation à l'élaboration des plans d'actions permettant ainsi d'avoir une vision globale sur le territoire suivi des plans d'actions et un rôle de soutien et de coordination des CTG territoriales et un interlocuteur privilégié de la CAF Loire.;

Considérant que la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale nécessite dans sa démarche de se positionner sur plusieurs points :

- le périmètre
- le pilotage
- l'élu et techniciens référents
- le diagnostic

Considérant que le périmètre du territoire d'intervention de contractualisation de la Convention Territoriale Globale dans lequel la commune de Valfleury concerne les communes de Cellieu, Chagnon, Doizieux, Farnay, La Terrasse sur Dorlay, la Grand-Croix, St Paul en Jarez, Lorette et le Syndicat Intercommunal du Pays du Gier.

Considérant que le SIPG a inscrit au BP 2021 dans le cadre de la Compétence enfance Jeunesse article 6226 une dépense de 15 000€ pour la réalisation d'un diagnostic pour les 18 communes du Pays du Gier et en recettes une subvention s'élevant à 7 500€ de la CAF de la Loire.

Considérant que les communes de Rive de Gier, Saint Chamond, La Grand-Croix doivent également réaliser un diagnostic partagé et qu'il sera nécessaire de définir par la suite les modalités de leur participation financière ainsi que celle de la commune de Lorette.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver :

- Le périmètre d'intervention de contractualisation de la Convention Territoriale Globale (CTG) à savoir les communes de de Cellieu, Chagnon, Doizieux, Farnay, La Terrasse sur Dorlay, la Grand-Croix, St Paul en Jarez, Lorette, Valfleury et le S.I.P.G.
- La désignation de Monsieur Denis LAURENT, maire de Valfleury, (et Madame Sonia VOUZELAUD, adjointe, comme suppléante) pour participer au Comité de Pilotage.

- Le pilotage technique administratif et opérationnel local qui sera assuré par la fonction de coordination dans le cadre de l'ex CEJ pour les communes disposant d'un poste, la désignation de Odile KERACKIAN, secrétaire de mairie, pour la commune, conjointement avec le postes de coordination intercommunal qui assurera le lien entre les différentes CTG.
- La possibilité de confier au S.I.P.G le lancement de la consultation d'un marché groupé pour la réalisation d'un diagnostic ainsi que les modalités de réalisation du diagnostic, pour lesquelles un bureau d'étude sera retenu en fonction d 'un cahier des charges défini par le SIPG conjointement avec la commune et les autres communes du périmètre.
- La possibilité de définir les modalités de financement et de conventionnement nécessaires à la conduite du marché groupé nécessaire à la réalisation du diagnostic conduit par le S.I.P.G.
- Donner tous les pouvoirs à Monsieur, Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le périmètre du territoire d'intervention de contractualisation de la Convention Territoriale Globale concerné à savoir Cellieu, Chagnon, Doizieux, Farnay, La Terrasse sur Dorlay, la Grand-Croix, St Paul en Jarez, Lorette, Valfleury et le S.I.P.G.
- **Approuve** la désignation de Mr Denis LAURENT, qui participera au Comité de Pilotage
- **Approuve** le pilotage technique administratif et opérationnel local qui sera assuré par le technicien de la commune en coordination avec le poste de coordination intercommunal du S.I.P.G pour les communes de l'ex CEJ.
- **Approuve** la possibilité de confier au S.I.P.G le lancement de la consultation d'un marché groupé pour la réalisation d'un diagnostic ainsi que les modalités de réalisation du diagnostic, pour lesquelles un bureau d'étude sera retenu en fonction d 'un cahier des charges défini par le SIPG conjointement avec la commune et les autres communes du périmètre.
- **Approuve** la possibilité de définir les modalités de financement et de conventionnement avec l'ensemble des communes du S.I.PG et la commune de Lorette nécessaires à la conduite du marché groupé nécessaire à la réalisation du diagnostic.
- Donne tous les pouvoirs à Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Certifié conforme  
Valfleury, le 2 juillet 2021

Le Maire  
Denis LAURENT






## QUESTIONS INSCRITES A L ORDRE DU JOUR

- **Taxe d'aménagement** : son taux sera reconduit à 2 %
- **La fresque de la rue de la Tour** représentera, de façon artistique, l'ancien restaurant Le Campagnard. Le chantier doit débuter le 7 juin 2021

### ECOLE

- **La CAF** (Caisse d'Allocations Familiales), qui finance une partie importante du service périscolaire de Valfleury (et beaucoup d'autres services dans d'autres communes), souhaite mettre en place des Conventions Territoriales Globales sur le territoire de la Vallée du Gier, en lien avec les communes et les associations, afin de favoriser la coordination des actions. Le SIPG (Syndicat Intercommunal du Pays du Gier), qui gère le Contrat Enfance Jeunesse, propose de partager le territoire en trois zones :

- \* 1 CTG pour La Valla-en-Gier, L'Horme, Saint-Chamond + SIPG
- \* 1 CTG pour Cellieu, Chagnon, Doizieux, Farnay, La-Terrasse-sur-Dorlay, La Grand-Croix, Saint-Paul-en-Jarez, Valfleury, Lorette (à voir) + SIPG
- \* 1 CTG pour Châteauneuf, Dargoire, Pavezin, Rive-de-Gier, Sainte-Croix-en-Jarez, Saint-Joseph, Saint-Martin-la-Plaine, Tartaras, Génillac, Saint-Romain-en-Jarez + SIPG.

Un diagnostic partagé devra être réalisé, qui permettra de définir des priorités d'actions et des moyens.

La commune a perçu 6 266 € en 2019 de la part de la CAF ; après cette réforme elle devrait percevoir 6 310 € (à nombre d'heures de périscolaire égal).

Le Conseil donne son accord pour ce découpage.

- **La commune a fait une deuxième distribution de masques jetables** aux élèves de l'école élémentaire
- **Les enseignantes** ont finalement donné leur accord pour accueillir les enfants à partir de 2 ans. Pour la prochaine rentrée, 2 élèves sont concernés
- **L'avenir de la ligne d'approche** de ramassage scolaire desservant le hameau des Chabaudières est menacé. A la prochaine rentrée, elle ne comptera qu'un seul élève. La commune va voir si l'inscription de collégiens serait possible sur cette ligne

### COMMUNICATION – CULTURE

- **Le prochain Echoflachures** paraître autour du 15 juin 2021. Le concours photos organisé dans le précédent numéro a rencontré un succès limité

### BATIMENTS

- **La consultation des entreprises** pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la salle polyvalente est terminée. Quatre entreprises ont fait une proposition. L'ouverture des plis aura lieu le 31/5/21

## VOIRIE

- **Le bornage du terrain** de Mr Reynier a été réalisé sans aucun désaccord. Un autre bornage est prévu aux Plantées, vers le terrain de Mme Gisèle Bonjour, afin de créer une aire de retournement des véhicules de secours, comme cela est prévu dans le PLU de la commune.
- Un essaim d'abeilles a été enlevé du mur de la micro-crèche par les services communaux. Un apiculteur l'a récupéré
- **Les employés communaux** ont réalisé des curages de fossés ainsi que du broyage d'herbes
- **L'achat d'une épareuse** avait été programmé au budget communal 2021. Compte-tenu de l'augmentation significative des prix, des devis vont être demandés rapidement
- **Les commissions voirie et urbanisme** vont examiner les possibilités de ralentir la vitesse des véhicules à l'entrée de la place et vers la salle polyvalente
- **Le nettoyage de printemps** des chemins communaux aura lieu le samedi 5 juin 2021. Le rendez-vous est donné à 14h sur la place de la mairie. Des groupes seront formés. Des sacs jaunes et noirs seront fournis par la commune. Les participants amèneront leurs gants et un gilet jaune. La pré-inscription est recommandée. Un jus de fruits sera offert en fin de journée, dans une zone délimitée, en conformité avec les règles sanitaires.

## DIVERS

- **La commune a obtenu les accords de subventions suivants :**

\* de la part du SIEL, action « Révolution », pour la rénovation de la salle Polyvalente 20 000 €

\* de la part du Département :

- déséquipement du rocher d'escalade	758 €
- fresque rue de la Tour	6 440 €
- réfection toit local technique	13 000 €
- réfection mur de soutènement sous l'école	14 230 €

- **La circulation et le stationnement** dans le bourg vont être perturbés en juin et juillet en raison de plusieurs chantiers :

\* rénovation de l'église : En cours, réquisition de deux place de stationnement. Fin du chantier prévu le 15 août 2021

\* réfection du mur de soutènement sous l'école, rue des Plantées. Début de chantier au 20 juin, durée 1 semaine. La circulation sera réglementée

\* travaux dans l'ancienne propriété de l'ADAPEI (démolition de la passerelle chemin des Plantées). Début de chantier : début juillet pour une semaine. La circulation sera coupée par intermittence

\* travaux de réfection d'un mur de soutènement d'un propriétaire particulier, chemin des Plantées. Réquisition de 3 places de stationnement

\*réalisation d'une fresque sur le parking de la rue de la Tour. Début du chantier : 7 juin 2021. Réquisition de places de stationnement

- **St Etienne Métropole a mis en place un « plan vélo métropolitain »** afin de tripler la part modale vélo d'ici 2029. L'atteinte de cet objectif comprend plusieurs actions allant de la

construction d'aménagement cyclables, au stationnement vélo, en passant par des aides à l'achat de vélos électriques, le renouvellement du service Véli-vert, sans oublier le volet éducation. Un contact référent de la commune auprès de SEM a été désigné par le Conseil : il s'agit d'Yvan Durieux, conseiller municipal

- **la course VTT « SaintÉLyon »** passera à Valfleury le samedi 4 septembre 2021 entre 18h50 et 21h15. Plus de 1 000 participants sont attendus. Elle viendra de Cellieu, traversera le Bois des Pères, la route des Plantées, la Côte Barou, Mazenod, la Carrière, la Gachet, la Font du Loup, la Renaudière puis St Christo en Jarez.

- **Vidéo-protection** : la gendarmerie a fait un recensement des incivilités et actes de délinquance sur la commune de Valfleury. Ceux-là sont minimes par rapport à d'autres communes. Cependant, l'installation de caméras permettra de mieux suivre les fraudeurs. Les gendarmes préconisent 5 points de visionnage, soit de type « caméra d'ambiance », soit servant à relever les plaques d'immatriculation :

- 1 caméra sur le mur de la salle des fêtes
- 1 caméra sur un candélabre de la place de la mairie (côté Cellieu)
- 1 caméra sur le mur de la mairie
- 1 caméra sur le mur de la micro-crèche
- 1 caméra dans le haut de la Grande Rue.

Il conviendra de trouver un local de visionnage accessible facilement aux gendarmes.

Le coût approximatif serait d'environ 70 000 €, avec une subvention possible de la Région à hauteur de 50 %. Des frais de maintenance annuel sont également à prévoir.

Des devis vont être demandés à des sociétés spécialisées.

- **STAS** : St Etienne Métropole a décidé de baisser significativement les tarifs des tickets et abonnements de transports en commun afin de diminuer la circulation en voiture. Une baisse de 50 à 75 % des prix est prévue à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021. Par contre, les amendes passeront de 72 à 122 €.

- **Qualité de l'eau** : le rapport 2020 établi par le Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais fait apparaître un taux de conformité de 100 % pour l'analyse bactériologique et de 99.4 % pour l'analyse chimique

- **La société Free** est en train de chercher un terrain pour poser une antenne relais pour la téléphonie mobile. Elle bénéficiera en particulier aux hameaux du Vernay, de la Baronnière, de la Sibertièrre et du Mont. L'implantation à côté du château d'eau du Rey n'étant pas possible, un site situé vers la Platière, au-dessus du Vernay est à l'étude.